

Utiliser des équipements de protection individuelle contre les chutes de hauteur sur site non équipé



Durée
14 heures
2 jours



Prérequis
Ne pas faire l'objet de contre-indication médicale au travail en hauteur.



Public concerné
Personnel appelé à réaliser des travaux en hauteur nécessitant le port des équipements de protection individuelle contre les chutes de hauteur.



Effectif maximum
8 personnes



Qualification Intervenant (e)(s)
Formateur, spécialiste en prévention réalisant des missions d'inspection, d'audit, d'assistance et / ou de conseil dans le domaine concerné



Moyens pédagogiques

- Supports numériques
- Atelier pratique avec matériels d'entraînement



Modalités d'évaluations
Evaluation théorique et pratique réalisée par le formateur concernant l'atteinte des différents objectifs visés
Documents remis :

- Attestation de fin de formation (stagiaire)
- Attestation d'assiduité (financeur)

Objectifs

- Savoir évaluer les risques face à un travail en hauteur
- Savoir choisir les méthodes de travail adaptées à cet environnement de travail
- Savoir vérifier ses équipements de protection individuelle contre les chutes de hauteur, les régler, s'en équiper et les utiliser en toute sécurité

Programme

- **Sensibilisation à la sécurité**
 - Importance et coûts des accidents du travail
 - Les responsabilités
 - Prévention des accidents du travail
 - Statistiques des accidents du travail
- **Connaissance du risque chute de hauteur**
 - Les accidents dus aux chutes de hauteur : chiffres, analyses, causes et effets
 - Les effets dynamiques d'une chute
- **Cadre législatif, réglementaire et normatif relatif aux équipements de protection individuelle contre les chutes de hauteur**
 - Articles L. et R. du code du travail
 - Arrêté du 19 mars 1993
 - Décret 2004-924
- **Différents composants constituant une protection individuelle contre les chutes de hauteur**
 - Les ancrages
 - Les connecteurs
 - Les organes de liaison
 - Les organes de préhension (Harnais)
- **Démarche préalable aux travaux en hauteur**
 - Analyse du risque
 - Etude des installations
 - Choix des équipements en fonction des risques et de l'environnement
- **Le contrôle journalier des équipements de protection individuelle contre les chutes de hauteur**
 - Méthodologie pour la vérification
 - Points à surveiller tout spécialement
- **Règles générales d'utilisation des équipements de protection individuelle contre les chutes de hauteur**
 - Savoir s'équiper
 - Choix des points d'ancrage
 - Choix des antichutes et organes de liaison
- **Rappel sur les méthodes de travail avec échelles**



Utiliser des équipements de protection individuelle contre les chutes de hauteur sur site non équipé

- Contrôle, mise en place, amarrage de l'échelle, stabilité
- Utilisation simultanée de l'échelle et des équipements de protection individuelle contre les chutes de hauteur

- **Applications pratiques**

- Démonstration par l'animateur
- Exercices individuels dans les différentes configurations.
- Evaluation des acquis

Le + DEKRA

- La dématérialisation de la formation,
- Des formateurs, des experts techniques et un réseau de partenaires en France,
- Une méthodologie éprouvée,
- Une pédagogie innovante,
- Un espace client,
- Une démarche RSE avec la fourniture de 90% de nos livrets sous format digital.

Flashez ce QRCode
pour accéder à notre
site internet



Modalités d'accessibilité

DEKRA est mobilisé au travers de sa mission Handicap et mettra tout en œuvre pour la pleine réussite de ses formations